SE-UNSA MARNE
Maison des syndicats
15 bd de la paix
BP 149 51055 REIMS cedex
Rez de chaussée avant l'ascenseur
03 26 88 25 53 51@se-unsa.org
http://sections.se-unsa.org/51/

Flash-infos du 20 octobre 2012

Pour l'affichage et une bonne lisibilité, le flash est téléchargeable ici

Il est encore temps de s'inscrire aux réunions et stages syndicaux, n'hésitez pas à utiliser vos droits syndicaux !
L'ensemble des réunions et stages jusque décembre> http://sections.se-unsa.org/51/spip.php?article625

- **PE stagiaires** : Réunion d'information syndicale le mercredi 24 octobre-14H/16H30
- **Liste d'aptitude à la direction d'école** le mercredi 14 novembre- 14H/16H30
- **Directeurs de SEGPA** : le vendredi 23 novembre stage 1 journée 10H/16H
- **Jeunes titulaires enseignants (T1 à T5**) Stage les clefs de ma carrière le mardi 4 décembre 9H/16H30
- « **J'enseigne en ASH »** le mercredi 12 décembre au matin, Réunion d'info 9H/12H

Si vous avez dépassé les délais pour demander le stage des Directeurs de SEGPA et Jeunes enseignants contactez nous, d'autres modalités existent. Pour bien nous organiser (préparer la salle suivant le nombre de participants, les documents que nous vous remettons, merci de nous faire part de votre participation en laissant votre nom sur le document en ligne.

Merci de d'afficher ou de transférer aux collègues

Au menu :

1/ « Refondation » :
2/ Santé au travail : Focus sur les directeurs d'école !
3/ Compte rendu d'audience avec la Dasen
4 / Vous nous avez demandé : La RAFP et des « précisions fiches de paie »

1/ « Refondation » : « les 30 mn de la discorde » après le choc des annonces de cette semaine sur les rythmes, c'est maintenant l'attente de nouvelles discussions moins formelles, sans doute. Le SE-UNSA continuera à vous informer « en temps réel »
Si vous avez loupé des épisodes, la synthèse est ici http://sections.se-unsa.org/51/spip.php?article643 et aussi plus largement sur le site www.se-unsa.org

2/ Santé au travail : Focus sur les directeurs d'école ! Le SE-Unsa tire la sonnette d'alarme
Le SE-Unsa a rendu publics les résultats de son enquête sur la direction d'école : le malaise se transforme en souffrance au travail.

- Les directeurs un fois de plus sacrifiés : lire le communiqué de presse.
- Du malaise à la souffrance au travail : consulter les résultats du DUER

Si plus de 90% des directeurs et directrices jugent leur métier intéressant, ils le vivent aussi comme épuisant et stressant dans les mêmes proportions. Ils jugent très négativement leur qualité de vie au travail. Plus de 83% disent ne pas disposer du temps nécessaire pour assurer correctement leur travail.C'est en effet dans l'indifférence de leur administration que les directeurs voient leurs tâches s'accumuler : inflation des demandes de toutes parts, missions élargies, multiplicité des enquêtes, injonctions croissantes. La réduction continue des emplois d'aide administrative vient compléter ce tableau noir de la direction d'école.

Président et Ministre font de l'école primaire la priorité de la Nation. Pour le SE-Unsa, le dossier de la direction d'école ne peut pas rester au fond du tiroir. Alors que de nombreux bouleversements attendent l'école primaire, l'administration ne peut pas ignorer le rôle du directeur dans l'animation pédagogique et la liaison

avec les partenaires de l'Ecole.

Bref, il y a urgence ! Nous avons décidé de saisir localement l'instance locale qui traite des conditions de travail et demander à l'éducation nationale de prendre ses responsabilités d'employeur : le CHSCT

… mais pour cela, nous avons besoin de données locales, c'est pourquoi nous vous proposons de nous faire part de votre situation en nous retournant le questionnaire « santé au travail des directeurs d'école ».

Il est téléchargeable ici http://sections.se-unsa.org/51/spip.php?article644

Le Se-Unsa Marne saisira le CHSCT à l'aide de cette enquête locale (les résultats seront anonymés)

3/ Compte rendu d'audience avec la Dasen : Le 17 octobre, nous avons posé un certain nombre de questions à la DASEN

-**situation des EVS administratifs** ? réponse > restent 10 EVS administratifs sur les écoles sur 377 contrats (les autres supports de contrat aidés sont utilisés pour de l'aide au handicap) Pas d'infos sur les possibilités après janvier … c'est pour nous inadmissible et nous le mettons en rapport avec la situation de dégradation des conditions de travail des directeurs > la DASEN fait avec lesmoyens qu'on lui octroie

-**carte scolaire et mouvement** : nous demandons à ne plus avoir d'ouvertures conditionnelles, mais des ouvertures fermes les plus nombreuses possible et un fléchage d'écoles à suivre.

Nous demandons, à être associés très rapidement, en tant que représentants des personnels au groupe de travail académique sur l'harmonisation des règles du mouvement > la DASEN a bien noté

-**CPC** : qu'en est-il de la réunion qui devait se faire ? réponse :une réunion est programmée et des formations sont actées

- **Santé au travail / conditions de travail** : nous avons demandé une autonomie du chsct sur le département par rapport à Recteur, sur la liste des établissements à visiter. Le pilotage académique ne rend pas souple ce dispositif.

Sur certaines écoles en souffrance, lorsque les équipes se déchirent, nous demandons à ce que l'administration agisse vite avec le CHSCT pour que puisse se remettre en place les conditions de reconstruction d' un climat de travail serein.

- **femmes enceintes** : elles ne sont pas malades, mais dans la cadre d'un suivi de grossesse à risque par exemple, et parce qu'il est difficile de choisir la date des examens médicaux pour qu'ils aient lieu hors temps scolaire, nous demandons à ce que des autorisations d'absence soient accordées avec traitement en lieu et place d'une journée d'absence pour maladie avec application de la journée de carence > réponse : oui, cela ne doit pas poser de problème

-**animations pédagogiques** : il y a eu peu d'anticipation pour les convocations aux animations et de gros problèmes d'inscription. > réponse : La DAsen en est consciente, mais c'est la première année de fonctionnement de ce système. Problématique si cela perdurait l'an prochain.

-**ZIL** : l'ISSR ne leur est versée que si le collègue remplacé envoie son justificatif d'absence. Pour nous ce n'est pas normal, le ZIl a bien effectué sa mission > La secrétaire Générale assure qu'il n'y a qu'un léger décalage dans le temps … nous restons sur le fait que ce n'est pas normal. De même il est difficile de contrôler les bulletins de salaire pour l'ISSR

-nous avons évoqué des **situations personnelles** (rapports d'inspection, jours de carence …)

-**dialogue social** : nous indiquons que la règlementation pose bien le principe de 3 Réunions d'information syndicales possibles dans l'année> Réponse : pas de soucis

Nous demandons plus de CAPD et moins de groupe de travail ; une CAPD de rentrée comme il y a quelques années. Nous demandons aussi avec l'attribution de nouveaux postes à retrouver les allègements de service supprimés cette année pour les élus en CAPD , pour le bien du service (nous ne sommes pas toujours remplacés, et pas toujours par la même personne).

4 / Vous nous avez demandé en RIS : La RAFP et des « précisions fiches de paie » ?

Une **fiche RAFP** (Retraite additionnelle de la Fonction Publique) qui concerne les cotisations sur les seules indemnités et primes qui n'entrent pas dns le calcul de la pension est en téléchargement sur notre site

- http://sections.se-unsa.org/51/spip.php?article595

Une fiche **« cumul d'activités »** > Ai-je le droit d'exercer une activité rémunérée accessoire ?

- http://sections.se-unsa.org/51/spip.php?article645

Combien de temps ai-je pour **réclamer ce qui m'est dû** par l'administration ?

- Vous avez 4 ans maxi pour le faire

Combien de temps l'administration a-t-elle pour **me réclamer un trop perçu** ?

- 2 années (si l'agent a été de bonne foi), l'échelonnement sur une année n'est pas la règle (il doit rester minimum le RSA (!) et les prestations familiales ne sont pas saisissables)

L'actu interpro UNSA , c'est les élections pour les salariés des TPE « toutes petites entreprises » (jusque 10 salariés) > http://tpe.unsa.org/ la vidéo est tournée à Reims et Epernay !

Vous employez une assistante maternelle, une aide ménagère … vous connaissez des salariés dans les petits commerces, les cabinets médicaux, les associations, des animateurs dans de petits centres de loisirs ? … parlez-leur de l'UNSA ! Un autre syndicalisme, syndicalisme de services, de défense mais aussi syndicalisme de proposition.

Vos contacts au Se-UNSA :

Aline GEERAERTS / **06 14 25 31 19** / 1er degré
Jean-Michel ALAVOINE / **06 14 25 30 61** / 1er degré
Benoît FOLB / **06 14 25 29 64** / 1er degré
Patrice BARTHELEMY / **06 14 25 29 58** / 2nd degré
Philippe GARET / **06 14 25 30 00** / 2nd degré

Le SE-UNSA ne vit et ne peut vous informer et vous défendre que grâce aux cotisations de ses adhérents. Soyez solidaires, n'hésitez pas à nous rejoindre j'adhère → http://sections.se-unsa.org/51/spip.php?article6